



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies et parasites

Question au Gouvernement n° 3234

Texte de la question

BACTÉRIE *XYLELLA FASTIDIOSA*

M. le président. La parole est à M. Michel Vauzelle, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Michel Vauzelle. Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, après la Bretagne, nous allons parler de la Provence. En octobre 2013, une bactérie, *Xylella fastidiosa*, a été détectée dans le sud de l'Italie : elle a ravagé les oliveraies de toute cette région.

Une autre souche de cette bactérie a ensuite touché la Corse, cet été, et depuis peu, un arbuste a été identifié, dans la commune de Nice, comme présentant des symptômes inquiétants.

Cette bactérie peut être mortelle non seulement pour les oliviers, mais aussi pour les arbres fruitiers, les plantes maraîchères et les vignes et elle se propage très rapidement. Or, à ce jour, aucun traitement n'existe pour la combattre.

Les autorités d'État ont rapidement défini la zone d'éradication du foyer ainsi que la zone tampon. Je les remercie d'avoir mis en place les mesures nécessaires, notamment l'identification et l'arrachage des végétaux sensibles.

Une surveillance intensive a également été mise en place. La carte des territoires où prospère l'olivier correspond, nous le savons, aux rivages de la Méditerranée. En France, en particulier en Provence et en pays niçois, la qualité exceptionnelle des olives et de l'huile d'olive est reconnue dans le monde entier.

Un député du groupe SRC. C'est vrai.

M. Michel Vauzelle. Une épidémie destructrice des oliviers, comme en Italie, serait, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une catastrophe économique, agricole, mais aussi touristique et sociale. On n'imagine pas la Toscane, pas plus que la Provence, sans oliviers.

Cette menace met en péril le secteur agricole, déjà lourdement frappé, comme vous le savez, monsieur le ministre, par les difficultés du riz comme des cultures végétales – qui touchent également la Provence – en Camargue.

Monsieur le ministre, comment trouver le juste équilibre entre l'urgence de la protection sanitaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la nécessité de ne pas faire peser de contraintes trop lourdes sur les pépiniéristes ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

M. Stéphane Le Foll, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le député, vous avez évoqué une bactérie, *Xylella fastidiosa*, qui sévit effectivement en Italie depuis 2013, année au cours de laquelle elle y a été détectée. Depuis lors, elle a causé la disparition de milliers d'arbres et d'oliviers, en particulier dans les Pouilles.

Il a d'ailleurs fallu qu'à mon initiative la France force l'Europe à prendre des décisions et prenne un décret limitant les échanges d'arbres entre l'Italie et la France, ce qui n'avait pas été fait jusque-là.

Monsieur le député, il faut être précis sur le sujet qui nous préoccupe : la bactérie *Xylella fastidiosa* qui a touché les oliviers en Italie n'est pas celle que nous avons découverte en Corse et dans les Alpes maritimes. En effet, la souche qui a atteint ces deux parties du territoire touche des plantes ornementales qui, pour la plupart, en tout cas en Corse, ont été importées il y a dix ans.

Depuis 2014, nous avons donc mis la France sous surveillance renforcée, et nous faisons dorénavant en sorte de détecter les problèmes dès qu'ils se posent. Dès que c'est le cas, des mesures doivent être prises, en particulier l'éradication, afin d'éviter la propagation.

Vous l'avez dit, monsieur le député : il faut être rigoureux dans la mise en place de l'arrachage et de la désinsectisation immédiate, afin d'éviter la propagation de la bactérie. Il faut en effet éradiquer celle-ci. C'est le rôle des préfets dans tout département touché : celui de Corse a d'ailleurs agi dans ce sens, et celui des Alpes maritimes fera de même.

Il leur faudra éradiquer la bactérie et éviter sa propagation tout en maintenant une activité économique qui ne peut pas ne pas tenir compte des risques encourus. Tel est l'objectif que nous poursuivons depuis plus de deux ans. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3234

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 octobre 2015](#)